



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 56, rue d'Inkermann F - 69006 LYON ☎ 04.37.24.91.61.

Montfort et les *Exercices spirituels* de Saint-Ignace...

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

Depuis le collège de Rennes jusqu'à sa mort, sauf durant le temps de sa formation sacerdotale à Paris, Louis Grignon, a toujours été sous la conduite des Pères jésuites. Son biographe, le Père Le Crom précise que « partout soutenu et encouragé par eux, M. de Montfort leur confiait son âme et se plaçait sous leur conduite »¹.

Selon sa propre expression, le Père de Montfort a fait plusieurs fois « retraite aux Jésuites »². Son biographe constate d'ailleurs qu'il en avait assimilé toutes les pratiques : « Son agir est bien l'agendo contra de Saint Ignace »³.

Le Père Besnard, un des trois biographes primitifs, rapporte que le Père de Montfort a même été sollicité pour prêcher les *Exercices spirituels* de saint-Ignace à Saint-Brieuc. Voici comment il rapporte la chose : « M. de Montfort connaissait trop par sa propre expérience les avantages inestimables des retraites pour ne pas y contribuer... Il n'ignorait pas que [...] la méthode de saint Ignace, a une grâce toute particulière... M. de Montfort s'empessa donc de répondre aux désirs des personnes qui l'appelaient pour une œuvre si sainte. »⁴

L'examen des œuvres du Père de Montfort amène à constater que ses écrits contiennent de nombreuses et fréquentes réminiscences ignaciennes.

Le *Décret de l'Incarnation*⁵, par exemple, est admirablement commenté dans *l'Amour de la Sagesse Eternelle*⁶.

Le célèbre exercice des *Deux Etendards*⁷ est également médité dans la *Lettre aux Amis de la Croix*, sous le titre des *Deux Partis*⁸.

Les *Trois Colloques*⁹, au Père Eternel, à Jésus et à Marie, ne sont rien d'autre que la mise en pratique d'une grande vérité mariale, enseignée par saint Bernard et saint Bonaventure, vérité reprise dans le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*¹⁰ du Père Grignon.

Ces réminiscences prouvent que saint Louis-Marie avait très bien assimilé les *Exercices spirituels*.

Il serait peut-être intéressant d'expliquer pourquoi le Père de Montfort a si bien intégré les *Exercices spirituels* de Saint-Ignace dans sa vie ?

Pie XI affirme que « saint Ignace apprit de la Mère de Dieu elle-même comment il devait combattre les combats du Seigneur. Ce fut comme de ses mains qu'il reçut ce code si parfait... dont tout soldat de Jésus-Christ doit se servir »¹¹. Dès lors, il était inévitable que l'apôtre marial soit attiré par les *Exercices*, grâce mariale par excellence.

Les pontifes romains ont reconnu dans les *Exercices spirituels* de Saint-Ignace la note de catholicité¹² qu'ils comportent. En effet, ayant pour origine « une inspiration tout à fait céleste »¹³, ils sont parfaitement adaptés aux « fidèles de l'un et l'autre sexe, tous et chacun d'eux en particulier »¹⁴. C'est pourquoi Rome a déclaré saint Ignace « Patron céleste de tous les exercices spirituels »¹⁵.

Or, le Père Grignon est un saint éminemment romain¹⁶ qui a fait la synthèse de tout ce qu'il a trouvé de catholique sur son passage.

Ainsi, ce sont la dévotion à la Sainte Vierge et la romanité qui expliquent l'attrait de saint Louis-Marie Grignon de Montfort pour les célèbres *Exercices spirituels* de Saint-Ignace. ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ *Saint Louis-Marie Grignon de Montfort*, par Louis Le Crom [LC], Clovis, 2003, p. 509.

² A Nantes : LC, p. 324 ; à Luçon : LC, p. 343 ; à Rennes : LC, p. 425.

³ LC, p. 609. *Agendo contra* : la contre-attaque dans la difficulté, c'est-à-dire, l'exercice de la vertu de force. Règles du discernement des esprits de la première semaine, *Exercices spirituels de Saint-Ignace* [ES], n° 314 à 319.

⁴ *Vie de M. Louis-Marie Grignon de Montfort*, Centre International Montfortain, Rome, 1981, pp. 129-132.

⁵ ES 101 à 109, spécialement n° 102 à 107.

⁶ N°s 42 à 46, *Œuvres complètes* [OC] Seuil, 1966, pp. 113-115.

⁷ ES 136 à 148, spécialement le n° 137.

⁸ N°s 7 à 12, OC, pp. 225 à 228.

⁹ ES 147.

¹⁰ *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, n° 86.

¹¹ Pie XI, Lettre *Meditantibus nobis*, 3.XII.1922, Livre Bleu [LB], Notre-Dame du Pointet, p. 296.

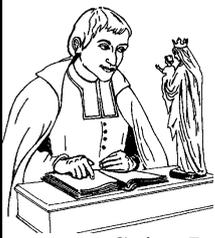
¹² LB, pp. 294 à 296.

¹³ Saint Pie X, Lettre *Exercitiorum spiritualium*, 8.XII.1904. LB, p. 294.

¹⁴ *Approbation* de Paul III, 31.VII.1548, LB, p. 294.

¹⁵ Pie XI, Const. Apost. *Summorum Pontificum*, 25.VII.1922. LB, p. 295.

¹⁶ Cf. *Saint Louis-Marie Grignon de Montfort : un saint romain, un saint pour tous*, étude parue dans *Le Sel de la Terre* n° 46, automne 2003, pp. 78-97.



Lectures mariales du bon Père de Montfort

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort a lu et médité *la Triple Couronne* du Révérend Père Poiré, s.j. [VD 26]. Il en a restitué l'essentiel dans son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*.

Tandis qu'il annonce qu'il va dresser un portrait des grandeurs de Marie, le Jésuite déclare :

« *Je proteste devant le ciel et la terre, que je ne prétends nullement me départir du respect que je dois à la Majesté du Verbe incarné, et qu'en ce fait, comme en tout autre, je ne veux avoir autre sentiment que celui de l'Eglise catholique. J'atteste sa Bonté que mon dessein n'est pas d'abaisser sa Grandeur pour élever celle de sa Mère, en qui je ne reconnais nulle sorte de Divinité subsistante, et que, par conséquent, je vois abaissée au-dessous de lui jusques à l'infini. Je sais trop bien que jamais je ne serais regardé d'elle de bon œil, si j'entreprenais de la rehausser au désavantage du Roi de Gloire, son très honoré Fils, auprès de qui elle-même se prend pour un petit atome, et pour l'image d'un néant. Mon dessein est seulement de montrer que, sauf en tout et partout, la disproportion causée par la personne divine du Sauveur et ce qui lui convient ensuite de cette union personnelle qui met toujours une distance infinie entre lui et tout le reste, la très sacrée Vierge s'avoisine, autant qu'il est possible à une pure créature, de ses Grandeurs...* » [Edition de 1849, tome 1, p. 30]

On retrouve cette même considération, relative à la comparaison entre Dieu et la Vierge Marie, au début du *Traité* du Père de Montfort :

« *J'avoue, avec toute l'Eglise, que Marie n'étant qu'une pure créature sortie des mains du Très-Haut, comparée à sa Majesté infinie, est moindre qu'un atome, ou plutôt n'est rien du tout, puisqu'il est seul Celui qui est [Ex. III, 14], et que, par conséquent, ce grand Seigneur, toujours indépendant et suffisant à lui-même, n'a pas eu ni n'a pas encore absolument besoin de la très sainte Vierge pour l'accomplissement de ses volontés et pour la manifestation de sa gloire. Il n'a qu'à vouloir pour tout faire.* » [VD 14]

« *Je dis cependant que, les choses supposées comme elles sont, Dieu ayant voulu commencer et achever ses plus grands ouvrages par la très sainte Vierge depuis qu'il l'a formée, il est à croire qu'il ne changera point de conduite dans les siècles des siècles, car il est Dieu et ne change point en ses sentiments ni en sa conduite.* » [VD 15]

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

[**Rappel du plan** : introduction (1-13). **Partie I**. De la vraie dévotion en général (14-119). **Chapitre I**. Nécessité de la vraie dévotion. **Article I**. Nature de la vraie dévotion (14-15). **Article II**. Fondement de la nécessité de la vraie dévotion : la volonté divine (16-36). **Article III**. Etendue de la nécessité de la vraie dévotion à Marie (37-59). **Section I**. **Marie, Reine des Cœurs**. 1° Conclusion évidente. 2° Fondement de ce domaine. 3° **Etendue de ce domaine**, suite.]

Section 1^{re}

Marie, Reine des Cœurs

3° Etendue de ce domaine.

[38] « *Non seulement quant au corps, ce qui serait peu de chose, mais aussi quant à l'âme* ». En effet, qui peut le plus, peut le moins. Or, nous avons déjà vu que Marie a reçu, de chacune des trois Personnes divines, le domaine spirituel sur les élus. A plus forte raison possède-t-elle aussi pouvoir sur leur corps et sur tout l'ordre temporel, pourvu qu'elle le fasse concourir au bien des élus. « *Marie est la Reine du ciel et de la terre par grâce, comme Jésus en est le Roi par nature et par conquête.* » (n° 38)

Mais cette souveraineté comporte-t-elle un vrai domaine ou est-elle seulement d'honneur ? Certes, Marie surpasse toutes les créatures par son excellence. Il est évident aussi que les élus, au ciel et sur la terre, se soumettent sans condition à leur Reine et Maîtresse. Mais jusqu'où doit aller leur dépendance ? En plus du pouvoir de commander ou du pouvoir de juridiction, Marie possède-t-elle un vrai pouvoir, un titre de propriété, un domaine, dans le vrai sens du mot ?

A cette question, il faut répondre affirmativement¹. Mais que cela ne nous effraie pas. Le domaine de Marie n'est pas *arbitraire*. Marie est Reine du ciel et de la terre, mais elle est aussi l'humble esclave du Seigneur, soumise

¹ *Manuel de Mariologie dogmatique* [M.M.D], n°s 267-270

plus que toute autre aux lois qu'il a lui-même établies pour régir le droit de propriété. De plus, son pouvoir n'est pas *tyrannique*. Il ne violente pas les prédestinés au bénéfice de leur souveraine. C'est même eux, surtout, qui profitent de sa domination. Il ne détruit pas davantage *la liberté* des prédestinés, car la liberté est essentielle à la nature humaine. Enfin, il n'est pas un domaine *de nature*, mais *de grâce*. Le Bienheureux tient à souligner ce dernier point, qui est capital. Mais, à part cette différence, déclarant l'origine du droit, l'étendue du domaine est exactement la même pour Jésus et pour Marie : « *Marie est Reine du ciel et de la terre comme Jésus en est le Roi...* » On ne peut donc ni limiter le règne de Marie, ni le lui attribuer à cause d'elle, sans la séparer de Jésus. Or, il ne faut pas séparer ce que Dieu a si intimement uni. Et de même que Jésus est Roi d'abord *par nature* comme Fils de Dieu et Verbe incarné, puis *par conquête* à cause des mérites de sa mort sur la Croix, de même Marie est Reine par la grâce, et *de sa Maternité divine* purement *gratuite*, et de sa *douloureuse compassion* très *méritoire*. Mais, pour venir de la libéralité du Christ, ce domaine n'en est ni moins beau ni moins véritable.

à suivre...

Votre première Retraite mariale en 2008 !



Inscrivez-vous !

☞ Retraite à Jésus par Marie

du 1^{er} au 6 août 2008, au Moulin du Pin (53)
Renseignements et inscriptions : Abbé F. Pivert
☎ 02.43.98.74.63.

☞ Retraite mariale montfortaine

du 4 au 9 août 2008, à Anvers (B)
Renseignements et inscriptions : Mlle Jacqmin
☎ [0032] 3/229.01.80.

☞ Retraite mariale montfortaine

du 6 au 11 octobre 2008, à Enney (CH)
Renseignements et inscriptions : Abbé Pellouchoud
☎ [0041] 62/216.18.18.

☞ Retraite du Rosaire

du 13 au 18 octobre 2008, au Moulin du Pin (53)
Renseignements et inscriptions : Abbé F. Pivert
☎ 02.43.98.74.63.

Directoire abrégé de vie mariale



Douze hommages à Marie Immaculée

(en l'honneur de sa couronne de 12 étoiles).

« *Que l'âme de Marie soit en moi
pour louer le Seigneur Jésus !* »

« *Que l'esprit de Marie soit en moi
pour me diriger vers Jésus !* »

1. **Réveil :** S'unir à Jésus par Marie.
2. **Oraison :** Imiter le recueillement et la ferveur de Marie.
3. **Sainte Messe :** Entrer dans l'esprit de sacrifice de Marie.
4. **Communión** (réelle ou spirituelle) : S'approprier les dispositions de Marie.
5. **Travail :** Employer le temps comme Marie.
6. **Repas – Délassements :** Les prendre sous les yeux de Dieu avec Marie.
7. **Entretiens :** Les régler sur ceux de Marie.
8. **Silence :** Écouter intérieurement Jésus avec Marie.
9. **Souffrances :** Les aimer, et les porter avec Marie et comme Marie.
10. **Désirs :** Le bon plaisir de Dieu avec Marie.
11. **Actions :** En tout comme Marie et par Marie.
12. **Consécration :** Tout donner à Jésus par Marie,
Tout recevoir de Jésus par Marie.

« *Tout à Jésus par Marie !* »

*Ma vie est cachée en Dieu dans ce Cœur Immaculé.
C'est ici que je veux mourir pour vivre éternellement.*

*Ô Marie conçue sans péché,
ma bonne et tendre Mère ! Daignez agréer ma petite
couronne. Puissent ma fidélité et mon amour la
rendre chaque jour plus brillante, et plus agréable à
vos yeux et me mériter un jour l'ineffable bonheur
d'être couronné par Vous éternellement à mon tour.*

Ainsi soit-il.

N.B. La très sainte Vierge ne saurait manquer de communiquer son amour et ses mérites aux âmes qui s'attachent à ses pas, comme l'enfant à ceux de sa mère, et de leur faire goûter par expérience la vérité de ces paroles que l'Eglise applique si justement à Marie : heureux celui qui écoute ma voix et qui est fidèle à m'honorer avec persévérance.



Lettres reçues



☞ « *Je viens de renouveler ma consécration à la très sainte Vierge, et j'utilise chaque jour le Rosaire médité du Père de Montfort pour dire mon rosaire* ». [Paru dans le bulletin de la Confrérie et édité ensuite aux Editions du Sel, Couvent de La Haye aux Bonshommes 49240 Avrillé. 2 € + port]

☞ « *C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu votre article rappelant la dévotion qu'avait notre vénéré pape saint Pie X, à la Vierge immaculée, et ce qu'il avait fait pour que du monde entier on se tourne vers Elle.* » [cf. bulletin n° 41, janvier 2008]

☞ « *Merci pour toutes les grâces reçues par l'engagement montfortain et la Confrérie. J'ai retrouvé une foi d'enfant.* »

☞ « *Merci à vos bénévoles qui nous donnent le bonheur de recevoir le bulletin mensuel.* »

☞ « *Nous vous remercions pour votre Confrérie. J'ai fait votre consécration voilà vingt ans déjà. Nous supportons avec plus de sérénité, de résignation et d'amour de Dieu toutes nos épreuves familiales. Merci pour le bulletin mensuel...* »

☞ « *Je suis ravie de faire partie de la Confrérie Marie Reine des Cœurs. Je prierai toujours pour son accroissement. Je remercie Dieu et la très sainte Vierge de vous avoir inspiré et donné la grâce pour réussir sa fondation. Avec elle – la très sainte Vierge - je peux me changer, je peux oser marcher sur le chemin de la perfection. Votre œuvre m'aide beaucoup à garder l'esprit de la consécration mariale dans un monde de plus en plus difficile.* »

☞ « *Je viens bien tardivement vous remercier pour le bulletin de la Confrérie que je reçois toujours avec beaucoup de plaisir et qui m'apporte un grand réconfort... Je pense pouvoir enfin me replonger dans la lecture du Traité de la vraie dévotion...* »

150^e anniversaire des apparitions de Lourdes (1858-2008)



Montfort avait souhaité une confrérie du Saint Esclavage [cf. VD 227]. Mais, ce n'est que le 25 mars 1899 que Mgr J. T. Duhamel a érigé la première *Confrérie Marie Reine des Cœurs* dans l'église paroissiale Notre-Dame de Lourdes à Ottawa au Canada !

C'est pourquoi, en ce 150^e anniversaire des apparitions de Lourdes, la *Confrérie* désire offrir à la Vierge Marie Immaculée son **1500^e membre, le 8 décembre 2008**. Elle y parviendra, si vous faites connaître la consécration à *Jésus par Marie* et la *Confrérie*, à votre entourage avant le *Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes* ! Pour cela, servez-vous du tract de la *Confrérie*...

Pèlerinage à N.-D. du Puy

organisé par le Prieuré d'Unieux (42),
les 23 et 24 août 2008.

Renseignements et inscriptions :

☎ **04.77.31.25.92. ou 06.83.98.21.36.**



❖ **1270 membres** au 30 juin 2008.

❖ **Le samedi 5 juillet 2008, la sainte messe** sera célébrée pour les membres vivants et défunts. **Le même jour**, les membres peuvent gagner une **indulgence plénière**.

❖ Merci de **signaler votre changement d'adresse** et de libeller les dons à l'ordre de : *Fraternité Saint-Pie X – C. M. R. C.*

❖ **Attention** : les demandes de **reçus fiscaux** doivent être impérativement faites en même temps que les dons. **Les demandes postérieures aux dons ne pourront plus être prises en compte.**

❖ *Responsable de la publication* :
Abbé Guy Castelain, *F. S. S. Pie X.*

❖ *Impression* : *Team Rush*, Villeurbanne (69)